



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Jordanie

Question écrite n° 49675

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le développement de nos relations avec la Jordanie. En effet, ce petit pays à l'histoire contemporaine très agitée jouit, depuis quelques années, notamment grâce à la grande sagesse de son roi, d'une écoute et d'une respectabilité reconnues au Proche-orient. Le roi de Jordanie Abdallah apparaît ainsi dans de nombreuses actions et médiations appelant la paix au Proche-orient. Sa position rejoint d'ailleurs souvent celle de la France. Notre pays aurait donc tout intérêt à développer nos relations avec ce pays dans les années qui viennent, grâce à un partenariat privilégié. Il lui demande donc sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur les relations de la France avec la Jordanie et l'intérêt de développer un partenariat privilégié avec ce pays. La France a noué de longue date une relation politique étroite avec le royaume hachémite. Depuis 2007, un dialogue de confiance a été instauré entre le Président de la République et le roi Abdallah II, qui se sont rencontrés à sept reprises. Les ministres des affaires étrangères se sont vus deux fois, à Paris, cette année et entretiennent un dialogue régulier. Notre politique dans la région est appréciée par les autorités jordaniennes et les consultations sont continues sur le processus de paix. La France salue le rôle modérateur de la Jordanie auprès des différentes parties prenantes. Nos positions sur ce dossier sont très proches. Sur le plan bilatéral, la France est l'un des principaux partenaires européens de la Jordanie, ce qui a conduit les deux gouvernements, en mai 2008, à signer un accord institutionnalisant le partenariat franco-jordanien dans les domaines politique, économique et militaire. Ce texte a permis la mise en place d'une structure de concertation sur les relations bilatérales et les questions régionales d'intérêt commun appelée à se réunir régulièrement. Les relations économiques ont également connu, ces dernières années, un développement spectaculaire, en raison notamment de la participation fructueuse de grands groupes français à la privatisation de l'économie du royaume. La France est aujourd'hui le premier investisseur non-arabe en Jordanie avec environ 1,3 milliards de dollars d'investissements directs (télécommunications, services bancaires et production de ciment). Les secteurs de l'énergie et de l'eau apparaissent particulièrement stratégiques et sont appelés à prendre une part croissante dans nos échanges. L'accord de coopération pour le développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, signé à Amman en mai 2008, ainsi que son protocole d'application, signé en août de la même année, ont permis de développer la coopération institutionnelle dans ce secteur. Ils ont de plus créé une dynamique réellement favorable à nos industriels, qui ont obtenu l'exclusivité de la prospection des champs uranifères situés dans le centre du pays pour trois ans. Nous ambitionnons que cette coopération devienne un modèle dans la zone en termes de sécurité, de sûreté et de non-prolifération. La France appuie également le projet de canal entre la mer Rouge et la mer Morte qui devrait permettre à terme un approvisionnement en eau douce équilibré entre les États riverains (Jordanie, Israël, Palestine). Notre coopération financière est également très active. La France a largement contribué à la réduction de la dette extérieure jordanienne : elle a supporté la part la plus importante de l'opération (0,85 milliard de dollars sur 2,1) agréée par tous les créanciers du Club de Paris

en octobre 2007.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49675

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4729

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10163